MAUPERTUS SUR MER

Bulletin Municipal

2016 - 2017

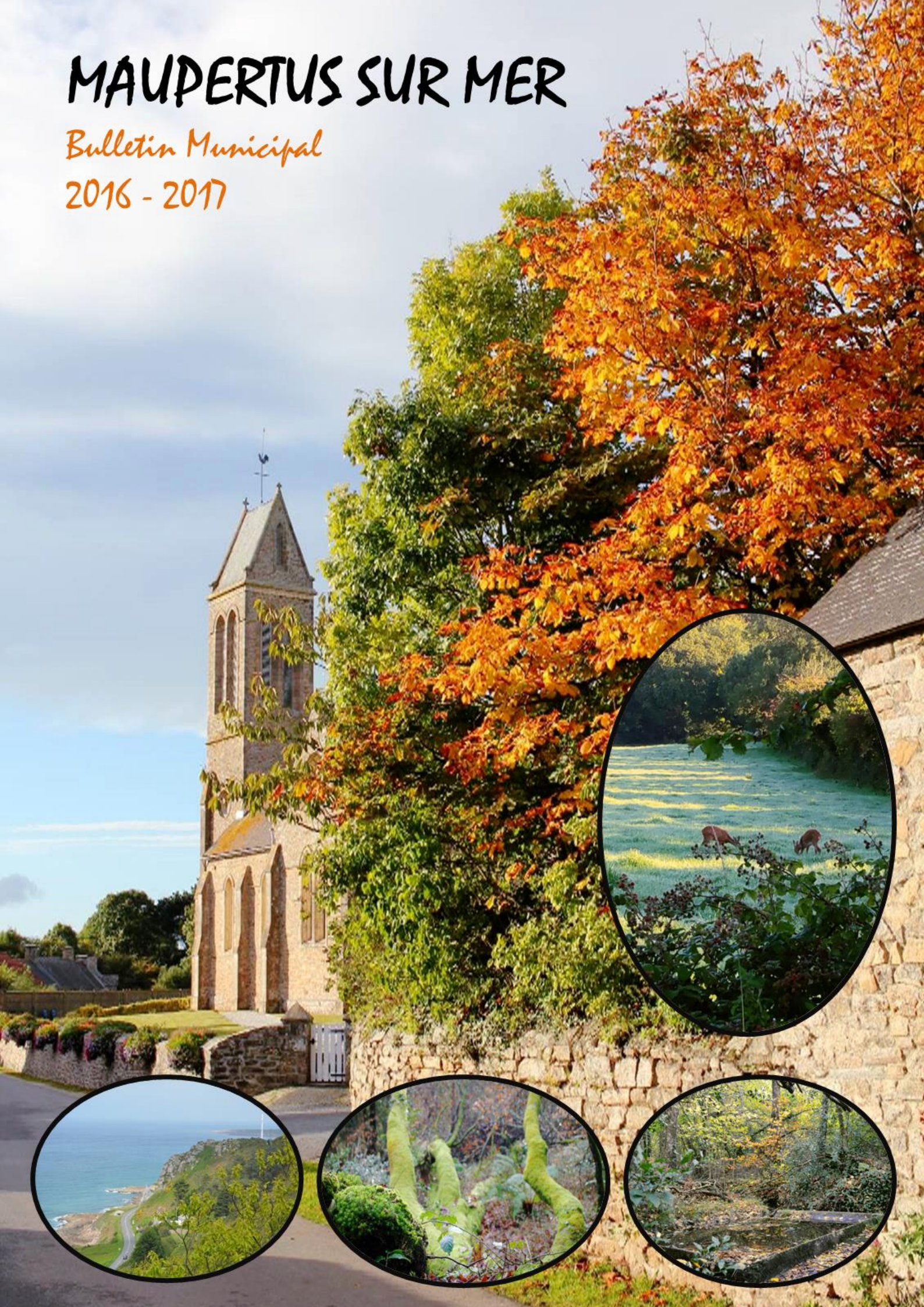

SOMMAIRE

Communauté d'agglomération « Le Cotentin » 1
Impôts locaux.....4
Cartes d'identité et Passeports.....5
Le CLIC.....6
Un autre danger pour les abeilles.....7
Rétro 2016-2017 9
Travaux communaux.....15
Au siècle dernierx.....19

MAUPERTUS Sur mer

Chers Amis,

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes de Saint Pierre Eglise a fusionné avec 7 autres communautés de communes et 2 communes nouvelles pour former la Communauté d'Agglomération le Cotentin (CAC) .

Pour l'instant cela ne change pas grand chose pour les administrés puisque les anciens sièges des communautés deviennent des pôles de proximité, avec tous les services qui y étaient déjà rattachés.

Ce qui va changer, c'est la façon, pour les élus de travailler ensemble, et à terme l'harmonisation des compétences exercées par la CAC pour une meilleur mutualisation des ressources humaines et financières du territoire.

Comme vous le savez déjà, notre démarche de se constituer en commune nouvelle n'a pas abouti, comme je vous l'avais expliqué, pour des raisons fiscales mais l'idée n'est pas complètement abandonnée. Nous continuons à travailler sur cette possibilité en espérant dans l'avenir, des conditions plus favorables.

L'obligation qui nous est faite de mettre la mairie aux normes d'accessibilité est toujours d'actualité, aussi nous continuons d'avancer sur le projet d'une Mairie neuve qui, même s'il y a fusion de communes dans l'avenir, nous permettra de garder un point d'accueil de proximité et de préserver ainsi notre identité communale.

Dans ces quelques pages, vous retrouverez l'actualité communale et les informations qui pourront vous être utiles au jour le jour.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

Le Maire
M. Lemaréchal

Communauté d'agglomération « Le Cotentin »

La Communauté d'agglomération Le Cotentin est officiellement créée, par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, depuis le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des Communautés de communes du Canton de Saint-Pierre Eglise, du Val de Saire, de La Saire, du Cœur du Cotentin, de la vallée d'Ouve, de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Région de Montebourg. Son périmètre inclut également les communes nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et de la Hague.

Cette nouvelle structure intercommunale couvre le territoire de 132 communes pour environ 182 000 habitants et rassemble 209 élus communautaires. Elle devient ainsi la 4ème puissance de la Normandie (en nombre d'habitants), après Rouen Métropole, Caen-la-Mer et la Communauté d'agglomération havraise et la 14ème agglomération la plus peuplée de France.

Le siège administratif du nouvel EPCI *(Etablissement Public de Coopération Intercommunal)* et les services centraux sont localisés à Cherbourg-en-Cotentin.

Les Conseils communautaires, les commissions et les bureaux se déroulent de manière décentralisée, principalement à Valognes.

Chacun des territoires correspondant aux anciens EPCI conserve les moyens pour l'exercice des compétences de proximité. En effet, la charte de gouvernance de la nouvelle agglomération réaffirme la volonté d'assurer une continuité et un maintien d'un service public de qualité sur les territoires impactés, notamment par l'intermédiaire de Pôles de proximité qui prennent le relais des anciennes communautés de communes et deviennent les portes d'entrée de l'agglomération pour les habitants. Leurs actions s'inscrivent dans la même veine que celles des anciennes collectivités afin de faciliter les démarches des usagers : inscriptions restauration scolaire, activités extra scolaires, interventions concernant l'eau et l'assainissement, fourniture de badges d'accès aux déchetteries, etc.

Les compétences de la communauté d'agglomération

« Le Cotentin » exerce les compétences obligatoires et les compétences optionnelles d'une communauté d'agglomération. Au 1er janvier 2017, la Communauté d'agglomération a repris l'ensemble des missions exercées jusqu'alors par les Communautés de communes.

La montée en puissance du « Cotentin » sera progressive.

Plus précisément, les compétences obligatoires qui sont exercées par « Le Cotentin » depuis le 1er janvier 2017 sont les suivantes :

- Développement économique et touristique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (*à partir du 1er janvier 2018*)

Avant le 1er janvier 2018, la nouvelle Communauté d'agglomération va devoir choisir trois compétences dites optionnelles, parmi les suivantes :

- Création, aménagement et entretien de la voirie et des parkings d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Eau et assainissement *(deviendront compétences obligatoires à partir du 1er janvier 2020)*
- Environnement et cadre de vie
- Aménagement, construction, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Création et gestion des maisons des services publics

Enfin, il appartient à la nouvelle Communauté d'agglomération de déterminer, dans les 2 ans à compter du 1er janvier 2017, ses compétences facultatives. Etant précisé que si des compétences étaient amenées à être rétrocédées aux communes, des modalités de gestion de ce retour garantissant la continuité du service public seront proposées (mutualisation, syndicats, …).

La gouvernance

> Un conseil communautaire de 209 membres
> Un bureau composé de 15 vice-présidents, de 8 conseillers délégués et de 11 présidents de commission de territoire
> Des commissions thématiques, un conseil de développement,

Nombre de conseillers	Communes
59	Cherbourg-en-Cotentin
6	Bricquebec-en-Cotentin
4	Valognes, Vicq-sur-Mer
2	Gonneville-Le Theil, Les Pieux
1	Les autres communes

La présidence de la communauté d'agglomération est assurée par Jean-Louis VALENTIN

Les délégations aux vices-président(e)s sont les suivantes :

Benoît ARRIVE	Cherbourg-en-Cotentin	Développement économique et de l'emploi
Patrice PILLET	Bricquebec-en-Cotentin	Relations avec les territoires et le monde rural
Yveline DRUEZ	Urville-Nacqueville	Aménagement de l'espace et gens du voyage
Jacques LEPETIT	Les Pieux	Ressources Humaines et mutualisation
Jean-Michel HOULLEGATTE	Cherbourg-en-Cotentin	Tourisme et développement numérique
Christian PRIME		Finances et commande publique

Jacques COQUELIN	Valognes	Equipements structurants et santé
Christian PRIME	Emondeville	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
Geneviève GOSSELIN-FLEURY	Cherbourg-en-Cotentin	Actions extérieures, coopération et politique de la ville
Philippe LAMORT	Saint-Martin-Le-Gréard	Eau et assainissement
Cyril BOURDON	Cherbourg-en-Cotentin	Services généraux et systèmes d'information
Noel LEFEVRE	Saint-Jacques de Néhou	Transports et mobilité
Jean-Pierre LEMYRE	Quettehou	Habitat et accessibilité
Elisabeth BURNOUF	Les Pieux	Enseignement supérieur, recherche, innovation et communication
Edouard MABIRE	Les Moitiers-d'Allonne	Gestion des déchets, environnement et développement durable

Quelques définitions

Qu'est-ce qu'une communauté d'agglomération ?

Une Communauté d'agglomération est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), qui, à la date de sa création, regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave et doit être constituée autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants. Elle permet de répondre de façon cohérente et homogène aux besoins des habitants, usagers et professionnels du territoire, et ce, grâce aux différentes compétences qu'elle exerce.

Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

Une Commune Nouvelle est une commune issue de la fusion des anciennes communes fondatrices devenues alors « communes déléguées », sous le même principe que les arrondissements de Paris, Lyon ou Marseille. Ce mécanisme constitue un outil efficace de gestion publique tout en respectant l'identité des communes fondatrices.

Actuellement, plusieurs Communes Nouvelles composent le territoire : Vicq-sur-Mer, Gonneville- Le Theil ou encore Bricquebec-en-Cotentin. Cependant, seules les Communes Nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague recouvrent entièrement le périmètre des anciens EPCI de la CUC et la Communauté de communes de la Hague.

Impôts locaux

Taux d'imposition après la création de la communauté d'agglomération « Le Cotentin »

La fusion des communautés de communes et l'harmonisation des taxes ne vont rien changer sur vos impôts locaux et sur le montant de votre prochaine feuille d'imposition, l'objectif étant la neutralité pour le contribuable et pour la commune.

Ci-dessous un tableau reprenant les taux avant et après la fusion. Comme vous pouvez le constater, la somme des taux (commune + communauté d'agglo) reste la même, Maupertus-sur-Mer n'ayant pas augmenté ses taux cette année.

Simulation par commune des conséquences fiscales de la fusion : scénario "Charte"

Double objectif : neutralité financière pour la commune et neutralité fiscale pour le contribuable
Hypothèse relative aux abattements de TH communautaires: statu quo en 2017. Possibilité d'instituer une politique d'abattement communautaire en 2018 (non simulée)

MAUPERTUS-SUR-MER

Avant fusion

Montants en euros	Taux d'imposition (2016)		
	Commune	Intercom.	consolidé
Taxe habitation	10,27%	8,90%	19,17%
dont quote part TH	*5,53%*		
Taxe foncier bâti	8,53%	8,84%	17,37%
Taxe foncier non bâti	17,68%	15,59%	33,27%

	Bases d'imposit* (2016)	
	Commune	Intercom.
Taxe habitation	229 918	231 464
Taxe foncier bâti	198 988	198 988
Taxe foncier non bâti	17 708	17 708

	Produits de fiscalité (2016)		
	Commune	Intercom.	consolidé
Taxe habitation	23 613	20 600	44 213
Taxe foncier bâti	16 974	17 591	34 564
Taxe foncier non bâti	3 131	2 761	5 891
Total avant fusion	**43 717**	**40 952**	**84 669**

Produits communaux des taxes d'habitation et foncières	**43 717**
Pdt CFE com. 2016	10 559
Pdt TAFNB 2016 com.	368
Pdt IFER com. 2016	1 232
Pdt CVAE com. 2016	3 028
TASCOM com. 2016	0
Comp. SPS com. 2014 actualisée	1 281
Comp. recettes com. 2016	0
Produits communaux "post taxe professionnelle"	**16 468**
Attribution de compensation (si FPU en 2016) -	-
Total des ressources communales avant fusion	**60 185**

Après fusion

	Taux d'imposition		
	Commune	Intercom.	consolidé
Taxe habitation	6,59%	12,50%	19,09%
Taxe foncier bâti	14,27%	3,10%	17,37%
Taxe foncier non bâti	*22,29%*	10,98%	33,27%

Objectif de Stabilité de la pression fiscale pour le contribuable*

Illustration à bases brutes d'imposition constantes sans modifications des politiques d'abattement TH communautaires	Bases d'imposit* (réf. 2016)	
	Commune	Intercom.
Taxe habitation*	231 801	231 464
Taxe foncier bâti	198 988	198 988
Taxe foncier non bâti	17 708	17 708

** Le cas échéant, prise en compte de la suppression de la correction des quotités d'abattement de TH communales.*

	Produits de fiscalité		
	Commune	Intercom.	consolidé
Taxe habitation	15 282	28 931	44 213
Taxe foncier bâti	28 387	6 178	34 564
Taxe foncier non bâti	3 947	1 944	5 891
Total après fusion	**47 616**	**37 053**	**84 669**

Stabilité de la pression fiscale globale

Produits communaux des taxes d'habitation et foncières	**47 616**
Attribution de compensation (AC) 2016 ou Attribution de compensation "post TP"	- 16 468
+ AC "transfert de la quote-part du taux de TH départemental"	12 714
+/- AC "neutralisation de la variation des taux d'imposition"	-16 613
+ AC "règle de lien TH/TFNB"	0
Attribution de compensation (hors transferts de charges)	***12 569***
Total des ressources communales après fusion (1ère année)	**60 185**

Stabilité des ressources communales (à bases d'imposit* constantes)

** Les écarts entre les bases de TH de la commune et celles de l'EPCI (montants différents d'abattements de TH) peuvent entraîner une variation de la cotisation consolidée (commune + EPCI) de TH.*

Préfecture de la Manche

Procédure de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité à compter du 2 mars 2017

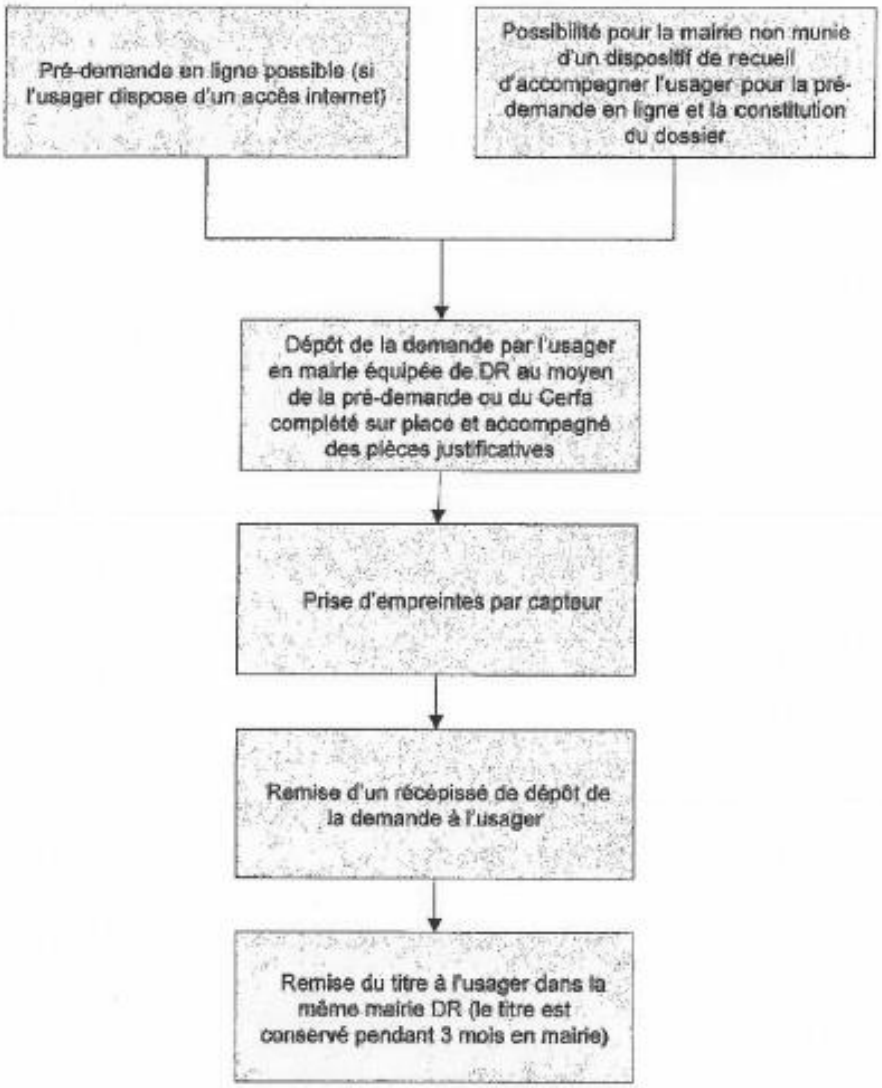

Liste des communes et des communes déléguées équipées de DR dans le département de la Manche :
Agneaux, Avranches, Beaumont-Hague, Bricquebec, Carentan, Cherbourg-Octeville, Coutances, Ducey, Equeurdreville-Hainneville, Gavray, Granville, La Haye du Puits, Mortain, Pontorson, Quettehou, Saint-Hilaire-du Harcouët, Saint-James, Saint-Lô, Tourlaville,Valognes et Villedieu-les-Poëles

Vous avez plus de 60 ans, ou vous êtes en situation de handicap

Pensez au CLIC

Il peut vous aider à :

- **Financer** de l'aide à domicile.
- **Organiser** des interventions.
- **Trouver** un établissement d'accueil.
- **Constituer** vos dossiers administratifs.
- **Aménager** votre logement.
- **Vous divertir.**
- **Vous déplacer.**

Son adresse :

C.L.I C Nord Cotentin
Place de l'église-BP 20
50550 Saint Vaast La Hougue
Tel : 02 33 43 46 32
Fax : 02 33 88 62 39

Contacts : Marie-Françoise Villette / Alexia Fleury
Mail : clic.cotentin-est@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Un Groupe de paroles existe sur Maupertus-sur-Mer

« UN P'TIT BRIN DE CAUSETTE »

Un petit café, une promenade, une partie de jeux de société, une causette……

Quelques heures passées en compagnie d'un bénévole formé et soutenu par le Secteur d'Action Gérontologique et le CLIC Nord Est Cotentin. Si cela vous tente, contactez le CLIC.

Le frelon asiatique, introduit accidentellement en France dans les années 2000, envahit et détruit les ruches d'abeilles.

Le frelon asiatique envahit et détruit les ruches d'abeilles. En effet, dès 2011, l'accélération de l'expansion du frelon asiatique a alerté de nombreuses communes françaises. Certaines ont décidé de prendre en charge la destruction et l'enlèvement des nids sur leur territoire. Les habitants signalant la présence de nids de frelons asiatiques en téléphonant à leur mairie. Après alerte, les services de la mairie se déplacent pour vérifier la présence effective du nid de frelons asiatique et mandatent ensuite une entreprise retenue généralement par la communauté des communes.

Comment différencier le frelon asiatique du frelon européen ?

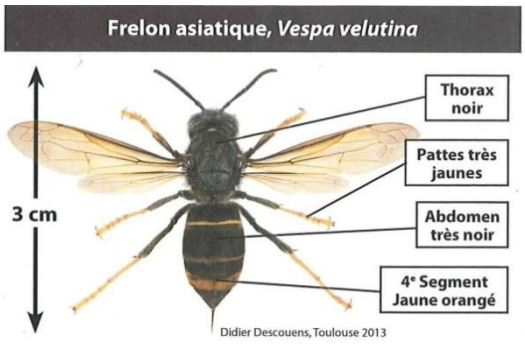

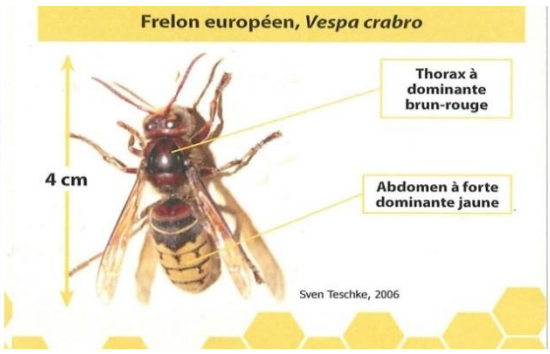

Comment confectionner un piège à frelons asiatiques ?

Ci-dessous, le schéma montre comment découper une bouteille en plastique pour fabriquer un piège à frelon asiatiques. Un piège peut être confectionné à partir d'une bouteille d'eau minérale en plastique vide coupée au tiers supérieur et dont le goulot sera placé à l'envers (fixé par 2 agrafes) pour faire office d'entonnoir. N.B. : Les pièges à frelons asiatiques doivent être installés avant le mois d'octobre.

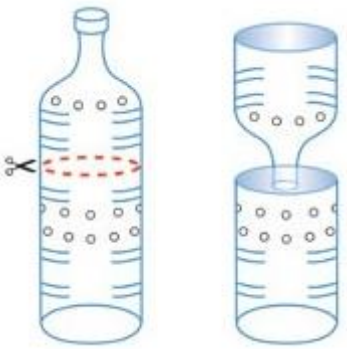

Fabrication d'un piège avec une bouteille plastique pour éliminer les frelons asiatiques. *Doc Acqualys*

Que mettre comme attractif pour les attirer ?

Ci-dessus, comme sur le schéma, au fond de cette bouteille en plastique, versez :

- Un verre de bière brune de préférence
- Un verre de vin blanc (dont l'odeur repoussera les abeilles)
- Un trait de sirop de cassis ou de framboise.

Où installer le piège?

Le piège peut être suspendu :

- à un arbre au soleil à une hauteur comprise entre 1.50 m et 2 mètres (pour faciliter la surveillance)
- à un balcon
- sur une haie

Pour éliminer un nid de frelon, il est indispensable de faire appel à des professionnels

Le frelon asiatique est un véritable fléau pour les abeilles, qu'il décime au fur et à mesure de son évolution sur notre territoire. Une menace réelle pèse sur l'apiculture et plus globalement sur la culture. Lorsque vous avez trouvé un nid de frelons, il est préférable de faire appel à des spécialistes et non pas aux pompiers qui n'interviennent plus pour ce genre de travaux. Ne tentez pas de l'éliminer vous-même (pas en tentant de faire tomber le nid à l'aide d'une perche : risque de piqûres, pas à l'aide de feu : risque d'incendie, pas avec une décharge de plomb de fusil de chasse : risque de dissémination des frelons, etc.

http://www.frelons-asiatiques.fr/

Que faire face à la présence d'un nid?

- Il ne faut surtout pas intervenir soi-même, la destruction doit être réalisée par un professionnel.
- Il faut signaler le nid à la mairie de la commune ou il se situe, en indiquant vos coordonnées ainsi que la localisation précise du nid, pour cela il est préférable de passer en mairie (il est inutile de signaler l'observation d'un individu de frelon asiatique, sans avoir localisé son nid).

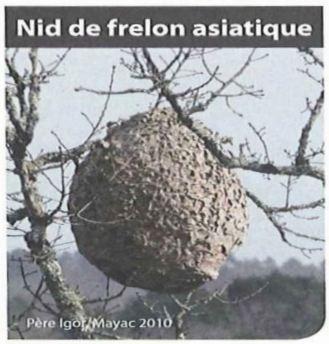

Le nid principal
Il peut atteindre 1 m de diamètre à l'automne, principalement situé à hauteur dans les arbres, il peut aussi se trouver dans un bâtiment.
Principales caractéristiques :
- Plutôt en forme de poire.
- Une petite entrée latérale.
- Il peut contenir 2 000 à 3 000 frelons asiatiques.

La Mairie a signé une convention avec la FDGDON pour la lutte contre le Frelon asiatique et la destruction des nids.

– FETE DES MERES 2016 –

– LE REPAS DES AINES –

Le repas s’est tenu le dimanche 16 octobre 2016.Ce fut un moment de convivialité apprécié de tous.

– Noël 2016 –

Une quarantaine de personnes a participé à cette soirée conviviale organisée par la municipalité Elle a commencé par une sortie nocturne aux flambeaux dans le village illuminé par les riverains, suivi d'un apéritif et d'un buffet confectionné par les familles des membres du conseil.

La soirée s'est poursuivie par une remise de friandises aux enfants qui ont continué la soirée par une animation jeux vidéo.

– Galette des rois et animation « de t'cheu nos » le 29 janvier 2017 –

– Cérémonie du 11 novembre 2016 –

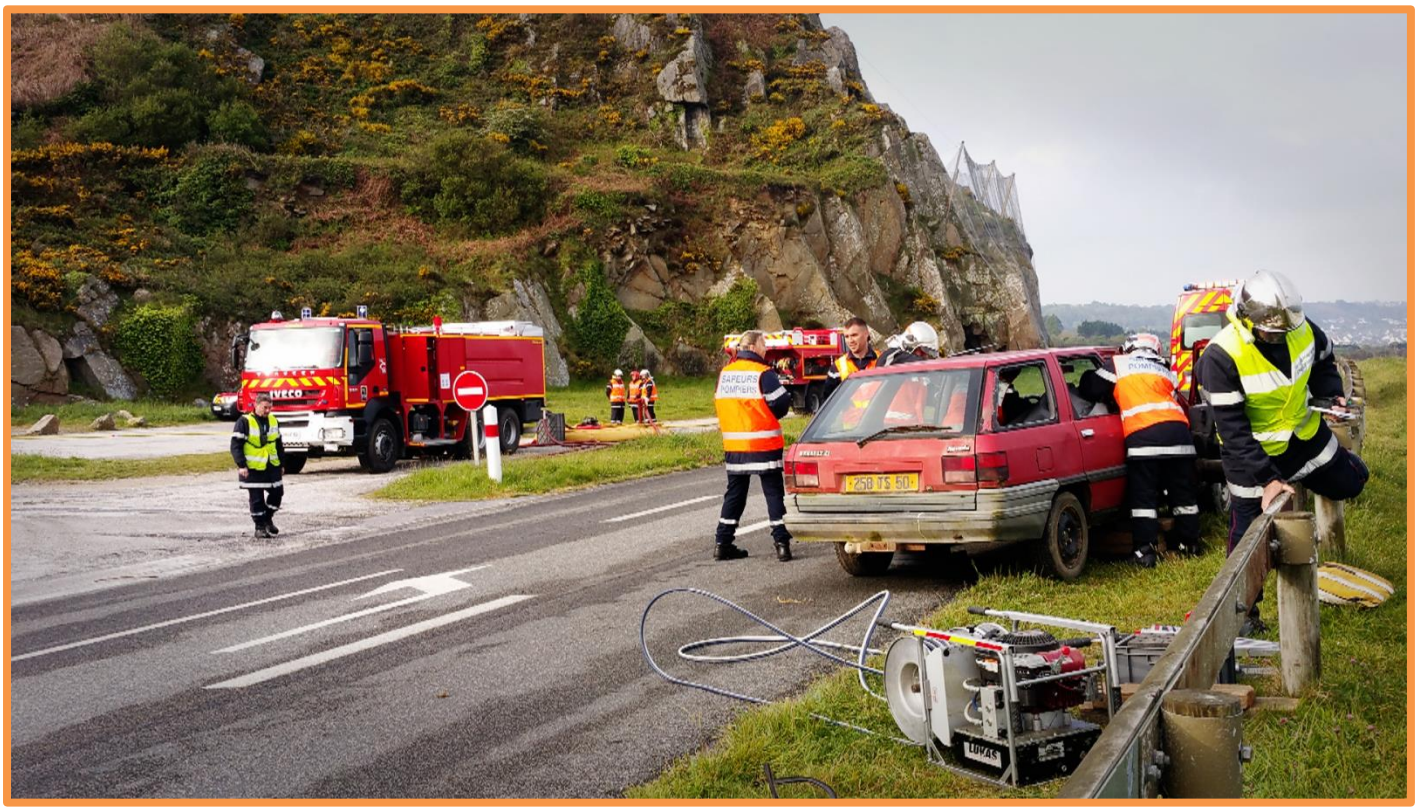

Le dimanche 7 mai 2017 le S.D.I.S de Saint Pierre Eglise et la S.N.S.M de Fermanville ont effectué un exercice en commun de désincarcération et d'évacuation par la mer, après un accident impliquant deux personnes; une était restée bloquée dans l'habitacle et l'autre éjectée en contre-bas de la route.

– Cimetière –

La municipalité a décidé d'aménager l'espace cinéraire pour en faciliter la gestion et l'accès face à la demande croissante des familles.

Actuellement neuf emplacements, de 1 m² chacun sont disponibles. Ce projet est réalisé par notre agent communal.

Accessibilité

Nous réfléchissons à la circulation des piétons et à l'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite. Les solutions envisagées seraient une stabilisation du revêtement des allées et la réalisation de rampes aux normes PMR.

Divers

L'entreprise Verdière de Saint Pierre-Eglise a réalisé une réparation de la porte principale de l'église.

Brick et à La Rue

L'état de vétusté de la voirie, les travaux successifs d'enfouissement des réseaux et d'assainissement ont conduit la municipalité à refaire en enrobé à chaud la couche de roulement de la voirie dans ces deux secteurs. C'est l'entreprise BOUCE de La Pernelle qui est intervenue pour un montant de 30 120.12 € TTC.

A la suite de ces travaux, la municipalité a décidé de poursuivre l'aménagement des bas cotés par la réalisation de caniveaux coulés en place pour l'amélioration de l'écoulement des eaux de ruissellement à l'Anse du Brick et un regarnissage des accotements à La Rue. Ces travaux seront réalisés par l'agent communal à partir du mois d'octobre.

.

Préparation au fleurissement

Tous les ans 15 jardinières sont disposées dans le village Elles sont préparées par Frédéric nôtre employé communal et nécessitent l'achat de 205 plants.

Zéro phyto on y est !!!

La loi « LABBE » oblige depuis le 1er janvier 2017 l'ensemble du secteur public à ne plus utiliser de produits phytosanitaires et à mettre en place des méthodes de traitements de substitution (brûleurs thermiques, arrachage manuelle, débroussaillage mécanique, binage …).

La commune de Maupertus sur Mer à devancé cette mesure depuis le début du nouveau mandat au mois d'avril 2014. Nota : pour les particuliers cette mesure sera effective au 1er janvier 2019

Mise aux normes d'accessibilité de la Mairie
Où en sommes-nous ?

Les plans sont faits et nous travaillons en ce moment sur le financement et les recherches de subventions.

Plan de financement

		RECETTES			
TOTAL HT	**220549**	**Subventions**	**Demandées**		**Obtenues**
		DETR	88219	40%	88845
TVA	44110	DSIL	20000	9%	20000
		PARLEMENTAIRE	30000	14%	En attente
		Remboursement TVA	39698		39698
TOTAL TTC	264659	AUTOFINANCEMENT	86115	37%	
			264659		

Nous avons obtenu pour l'instant 50% de subvention sur le hors taxe, sachant que nous récupérons pour partie la TVA . Reste encore en attente la réserve parlementaire.

Braves gens Cha nos rajeunit pé!

Chez la corvae de toul' zans, la batterie de Bia. Chas' passe T'cheu August Lererissy le grand père de Max Rogi. No les vé en tran de Bottlo l'étran, cha date d'avint la guerre de quarinte pisque ya pas de batteuse.

Apra avo bi travailli chez la pause et la collation bi méritae !

Chez vrai qu'il fallait levo les pouques de Chen Tchilo de bia et apra levo la bouteil !

Max Rogi

Braves gens cela ne nous rajeunit pas !

C'est la corvée de tous les ans, la batterie de blé. Cela ce passe chez Auguste Lehérissier le grand père de Max Roger. On les voit en train de botteler la paille, ça date d'avant la guerre de quarante puisqu'il n'y a pas de batteuse.

Après avoir bien travaillé, c'est la pause et la collation bien méritée !

C'est vrai qu'il fallait lever les sacs de cent kilo de blé et après lever la bouteille.

REGLES DE BON SENS

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables :

de 8 h à 12 h
de 14 h à 19 h
Les samedis :
de 9 h à 12 h
de 14 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés uniquement :
de 10 h à 12 h